



# Je possède un local et aimerais ouvrir un salon de thé pouvez me dire la réglementation aussi bien cote juridique que matériel

Rubrique : questions-réponses Date : mercredi 15 avril 2009

---

Je possède un local et aimerais ouvrir un salon de thé pouvez me dire la réglementation aussi bien cote juridique que matériel

Merci de votre réponse salutations.

## Réponse :

Notre domaine de compétence se limite à la législation qui protège contre le tabagisme.

Dans ce domaine, l'interdiction de fumer s'applique à votre futur établissement qui pourrait cependant s'équiper d'un fumoir respectant les normes contenues dans les articles [R.3511-2 et suivants du code de la santé publique](#)